

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 avril 2021

GARANTIE D'EMPLOI PAR L'ÉTAT - (N° 4017)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS9

présenté par
Mme Obono, rapporteure

ARTICLE 2

À la fin de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« recevant la proposition est libre d'accepter ou non l'offre qui lui est faite »

les mots :

« est libre d'accepter ou non la proposition d'emploi qui lui est faite par l'association mentionnée au premier alinéa de l'article L. 5134-130 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.